



INSTITUT DE FORMATION D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE SOISSONS

ENTREE EN FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

24 AOÛT 2026

**A destination des agents des services hospitaliers
qualifiés de la fonction publique hospitalière ou les
agents de services**

En référence à l'arrêté du 7 avril 2020 modifié :

CONDITIONS d'ACCES :

Article 11 : « Sont dispensés de l'épreuve de sélection prévue à l'article 2, les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service :

1° **Justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein**, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes ;




2° **ou justifiant à la fois du suivi de la formation continue de soixante-dix heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulées d'au moins six mois en équivalent temps plein**, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.

Les personnels visés aux 1° et 2° sont directement admis en formation sur décision du directeur de l'institut de formation concerné, dans les conditions prévues au II de l'article 12. »

**UN SEUL DOSSIER D'INSCRIPTION EST A ENVOYER OU A
DEPOSER AU SECRETARIAT DE L'IFAP DE SOISSONS**

**POUR LE MARDI 16 JUIN 2026 DERNIER DELAI
(Cachet de la poste faisant foi)**

IFAP DE SOISSONS

CODE	I.F.A.P. agréés pour la préparation au DIPLOME d'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	Capacité d'accueil
AP	 INSTITUT de FORMATION D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE Centre Hospitalier - 46 Avenue du Général De Gaulle 02209 SOISSONS CEDEX  03.23.75.72.56 -  secretariat.ifs@ch-soissons.fr	22 places dont 20% réservés aux ASHQ

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des épreuves de sélection auxiliaire de puériculture. Le destinataire des données est l'IFAP de l'Aisne. Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 20 juin 2018 et du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression, d'opposition, de portabilité, et limitation du traitement de vos données que vous pouvez exercer en vous adressant à la Direction de l'IFAP ».

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

CIVILITE : Madame Monsieur

NOM de naissance : NOM d'usage (marital) :

Prénom (s) :

Cochez la case correspondante :

Je justifie d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein

Je justifie à la fois du suivi de la formation continue de 70 heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulés d'au moins six mois en équivalent temps plein

SITUATION ADMINISTRATIVE

Diplômes ou Titre obtenus	Année d'obtention

Vous êtes salarié(e) :

Emploi occupé :

CDD CDI Autre contrat, précisez :

Employeur :

Adresse de l'employeur :

Prise en charge de la formation par l'employeur OUI NON.

SI OUI, FOURNIR UNE ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR

Je soussigné(e), atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

Fait à le :

Signature de l'agent



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
• → Actions de formation, α



